Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260210-D2026_1002_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	17
votants	17

L'an deux mille vingt-six , le 10 février à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mr Claude JARNO

Date de convocation : Le 03 février 2026

Présents : JARNO Claude - CADORET Philippe – CORBEL Jean Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - MARTIN Isabelle – MOIZAN DUDORET Sabrina – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges Henri - SIMON Nadine - TORTELLIER Erik – TRAIZET Mathieu- THILL Noémie

Absents ayant donné procurations :

Absents : BADOUAL Claudie – GARANGER Clémence - GUEZENNEC Bruno -LE GUEN Karine – NAYEL Christian —LUCAZEAU Vincent–

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Délibération n° 2026-10/02-14

Installation de la fibre optique noire avec la société TY CLOUD

Suite au constat que certaines infrastructures de la collectivité n'ont pas accès au réseau internet à très haut débit, une étude a été menée afin de mettre en place un lien internet généralisé pour l'ensemble des sites et un réseau permettant aux agents des différents sites de disposer des mêmes accès et outils.
Cette étude a permis de mettre en avant les avantages de l'installation de la fibre optique noire qui permettra à la commune de maitriser ses infrastructures et ses capacités en terme de connexion internet. L'avantage de la fibre noire, c'est sa capacité à évoluer en fonction des besoins mais aussi sa capacité à garantir la sécurité et la protection des données.
La fibre noire représente un investissement, nécessitant des frais de mise en service, le raccordement aux différents sites, l'installation d'équipements, et un coût de location mensuelle mais cet investissement est rentabilisé en quelques années grâce au faible coût des abonnements mensuels.
Après l'installation de la fibre, la commune sera propriétaire de cette dernière, seul un droit de passage dans les fourreaux est facturé mensuellement.
La proposition de la société TY CLOUD, située 6 place Albert Einstein- 56 000 Vannes- apparait la mieux disante.
Elle propose l'installation de la fibre noire dans les infrastructures suivantes :

- A la mairie pour un montant en investissement de 4 327,82 euros HT soit 5 193,38 euros TTC et un montant en abonnement mensuel de 83,70 euros HT soit 100,44 euros TTC
- Au restaurant scolaire pour un montant en investissement de 4 435,78 euros HT soit 5 322.94 euros TTC et un montant en abonnement mensuel de 21,70 euros HT soit 26,04 euros TTC
- A l'école Les lutins pour un montant en investissement de 3 288,78 euros HT soit 3 946,54 euros TTC et un montant en abonnement mensuel de 4,90 euros HT soit 5,88 euros TTC:
- A l'ancien restaurant scolaire pour un montant en investissement de 4 501,09 euros HT soit 5 401,31 euros TTC et un montant en abonnement mensuel de 20,30 euros HT soit 24,36 euros TTC
- A la médiathèque pour un montant en investissement de 3 759,58 euros HT soit 4 511,50 euros TTC et un montant en abonnement mensuel de 12,60 euros HT soit 15,12 euros TTC
- A la maison de l'enfance pour un montant en investissement de 4 366,27 euros

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260210-D2026_1002_14-DE

HT soit 5 239,52 euros TTC et un montant en abonnement mensuel de 18,90 euros HT soit 22,68 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis avec la société TY CLOUD, sise 6 place Albert Einstein à Vannes, pour la mise en place de la fibre optique noire dans différents sites, à savoir la mairie, les 2 restaurants scolaires, l'école les lutins, la médiathèque et la maison de l'enfance

Article 2 **:** de valider le montant total proposé en investissement pour la fourniture de la fibre noire optique, les matériels (routeurs…), et les prestations (frais d'accès, déplacements et installations du matériel sur sites) à hauteur de 24 679,32 euros HT soit 29 615,19 euros TTC.

Article 3 **:** de valider le montant total proposé en abonnement mensuel pour l'ensemble des sites (location fourreaux, location routeur pour la mairie) à hauteur de 162,10 euros HT soit 194,52 euros TTC

Article 4 **:** de prévoir les crédits au budget primitif 2026

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 10 février 2026

Le Maire,
Claude JARNO

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

La Secrétaire,
Isabelle MARTIN

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.